

Les inondations qui touchent actuellement le département du Loiret impactent douloureusement de nombreux particuliers et les entreprises loirétaines.

Dans ces moments difficiles, au nom de l'ensemble des élus consulaires, j'exprime notre solidarité et notre soutien aux personnes, aux entrepreneurs et commerçants impactés par les inondations.

Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, je tiens à vous informer que la CCI a **ouvert une "cellule spéciale inondations"** pour aider et aiguiller rapidement les entreprises sinistrées dans leurs démarches.

Elles peuvent nous contacter au : **02 38 777 777** ou nous transmettre un courriel à l'adresse spécialement dédiée inondations@loiret.cci.fr.

Dans l'immédiat, elles peuvent télécharger un kit de fiches techniques pour une entreprise sinistrée <http://www.loiret.cci.fr/actualites-intemperies-inondations> dans lequel elles trouveront les premiers conseils pour gérer leur sinistre (démarches assurances, chômage partiel, etc.).

Parallèlement, la CCI engage un processus de **recensement des entreprises impactées pour estimer l'ampleur des dégâts occasionnés sur l'activité économique**. Pour cela, je vous remercie de bien vouloir, dans la mesure du possible, prendre quelques minutes, pour renseigner le questionnaire via le lien ci-joint : <http://inondations.loiret.cci.fr>

Alain JUMEAU

Président de la CCI Loiret